



Autorisation d'exploiter terrain agricole

Par Visiteur

Avec mes deux enfants aujourd'hui majeurs nous souhaitons louer notre exploitation(que j'exploitée seule depuis le décès de mon mari en1998)a mon voisin sébastien; sauf qu' aujourd'hui c est un autre voisin cédril qui a eu l'autorisatoin d'exploiter alors que nous avons ne voulons absolument pas lui louer nos terres car nous n'avons pas confiance ;quels sont nos recours face a l'administration,? merci

Par Visiteur

Chère madame,

avec mes deux enfants aujourd'hui majeurs nous souhaitons louer notre exploitation(que j'exploitée seule depuis le décès de mon mari en1998)a mon voisin sébastien; sauf qu' aujourd'hui c est un autre voisin cédril qui a eu l'autorisatoin d'exploiter alors que nous avons ne voulons absolument pas lui louer nos terres car nous n'avons pas confiance ;quels sont nos recours face a l'administration,?

Votre voisin sébastien devrait, s'il le souhaite, engager un recours devant la préfecture afin de contester la décision qui a donné la priorité à votre voisin cédril. Mais encore faut-il qu'il ait des arguments car les choses sont appréciées en tout objectivité par les préfectures.

En ce qui vous concerne, si le recours n'aboutit pas, vous serez contrainte de céder cette terre à bail au profit de cédril, quitte à intenter une action en résiliation du bail s'il s'avère que ce dernier ne respecte pas ses engagements.

Très cordialement.

Par Visiteur

Pourrions nous encore décider de vendre les terres

Par Visiteur

Chère madame,

pourrions nous encore décider de vendre les terres

Tout dépend:

Y a t-il une mise en demeure de louer de la part de la préfecture?

Une promesse de bail a t-elle été conclue?

Très cordialement.

Par Visiteur

Non l' arret préfectorale n est pas établi c'est la commition des structures qui a établi cet avis;

Par Visiteur

Chère madame,

S'il n'y a eu aucun engagement de louer, qu'aucune mise en demeure de louer existe, alors rien n'oblige à priori à la signature du bail.

Très cordialement.